



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2021

Date d'affichage :

Le 26 novembre 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

A la majorité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Philippe CARON, M. Grégory CLAUSEN, M. Serge HERMANT.

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à Joël OUVRY, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Confirmation d'appartenance au domaine privé communal des parcelles cadastrées AK n°2 et section AN n°42 et 4p

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 14 juin 2021 acceptant la vente des terrains cadastrés AN numéro 4p et 42, situés parc Mercier au prix de 433 800€ à un promoteur immobilier pour la réalisation d'un lotissement libre de constructeur.

Il mentionne également la délibération en date du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil a procédé à la vente de l'ancienne colonie LOUBEJAC à Villefranche du Périgord, située sur la parcelle cadastrée section AK numéro 2 pour une superficie de 3850m².

L'ancienne colonie de Loubejac n'était plus occupée depuis 2009 et en 2019, une partie des terrains avait déjà été cédée.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les services de la Trésorerie demandent afin de finaliser les écritures comptables liées à cette opération, mention expresse du déclassement et de la désaffectation du bien.

Il demande à l'assemblée, pour se faire, de prendre une délibération en ce sens, de même que pour l'opération actée par délibération du 14 juin 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

-Constata la désaffectation à un service public et l'appartenance au domaine privé de la commune des parcelles cadastrées sections AN numéro 4p et 42

-Réitère expressément le Déclassement de ces biens du domaine public communal,

-Autorise Monsieur le Maire en conformité avec les délibérations précitées de signer tous documents relatifs à la finalisation des opérations immobilières.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant